

OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS : PRÉAVIS AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET DIRECTIVES CHANTIERS

ATELIER FAI/OCEV/OCT
15 MAI 2019

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- > L'organisation de l'OCT
- > Les préavis de l'OCT dans le cadre des autorisations de construire
- > Les actions de l'OCT sur les chantiers : les rendez-vous de police pour définir les directives chantiers circulation



> LES MISSIONS DE L'OCT ET SON ORGANISATION

LES MISSIONS DE L'OCT

- > **Définir la politique de l'Etat** en matière de transports en vue d'assurer **une mobilité de qualité, cohérente et équilibrée**, dans une vision de complémentarité et d'efficience.
- > **Répondre de façon multimodale aux besoins actuels** en déplacement (formation, travail, achats, loisirs, activités professionnelles) de l'ensemble des usagers (population, pendulaires transfrontaliers, entreprises, visiteurs) et **accompagner les croissances économique et démographique futures**, en lien transversal avec l'aménagement du territoire cantonal et de son agglomération, ainsi que les autres politiques publiques (environnement, économie, santé, sécurité, etc.)
- > **4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce.**
- > **planifier**, en partenariat étroit avec l'Office cantonal du Génie civil, les actions en matière de transports et les infrastructures,
- > **organiser** la circulation et le stationnement, **exploiter** le réseau routier et **en assurer la sécurité**,
- > **mettre à disposition** des services de mobilité,
- > **commander et contrôler les prestations** réalisées par les **transports publics genevois** (tpg) et les autres entreprises de transports publics, de même que la **fondation des parkings** (fdp).

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Moderniser et optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et les développer avec efficacité
- Augmenter la part TC / modes doux et les prioriser dans l'hyper centre et les centres urbains
- Canaliser le trafic automobile sur les axes structurants, réduire les flux pendulaires routiers et le transit
- Améliorer l'exploitation en temps réel et la fluidité des réseaux
- Accompagner la transition numérique et favoriser l'électromobilité

Chiffres clés

~4 millions de dépl./jour
dans le Grand Genève

part modale mobilité douce
43% (dont marche 38%)

part modale TC 17 %
(6% avec la France)

635'000 passages
aux frontières/ jour

+340'000 hab. en 2040

5h39 de trafic dense-
saturé / jour ouvrable

Échéances clés

Mise en service LEX – 15.12.2019
+ mesures d'accompagnement
+ réseau TC / tram Annemasse

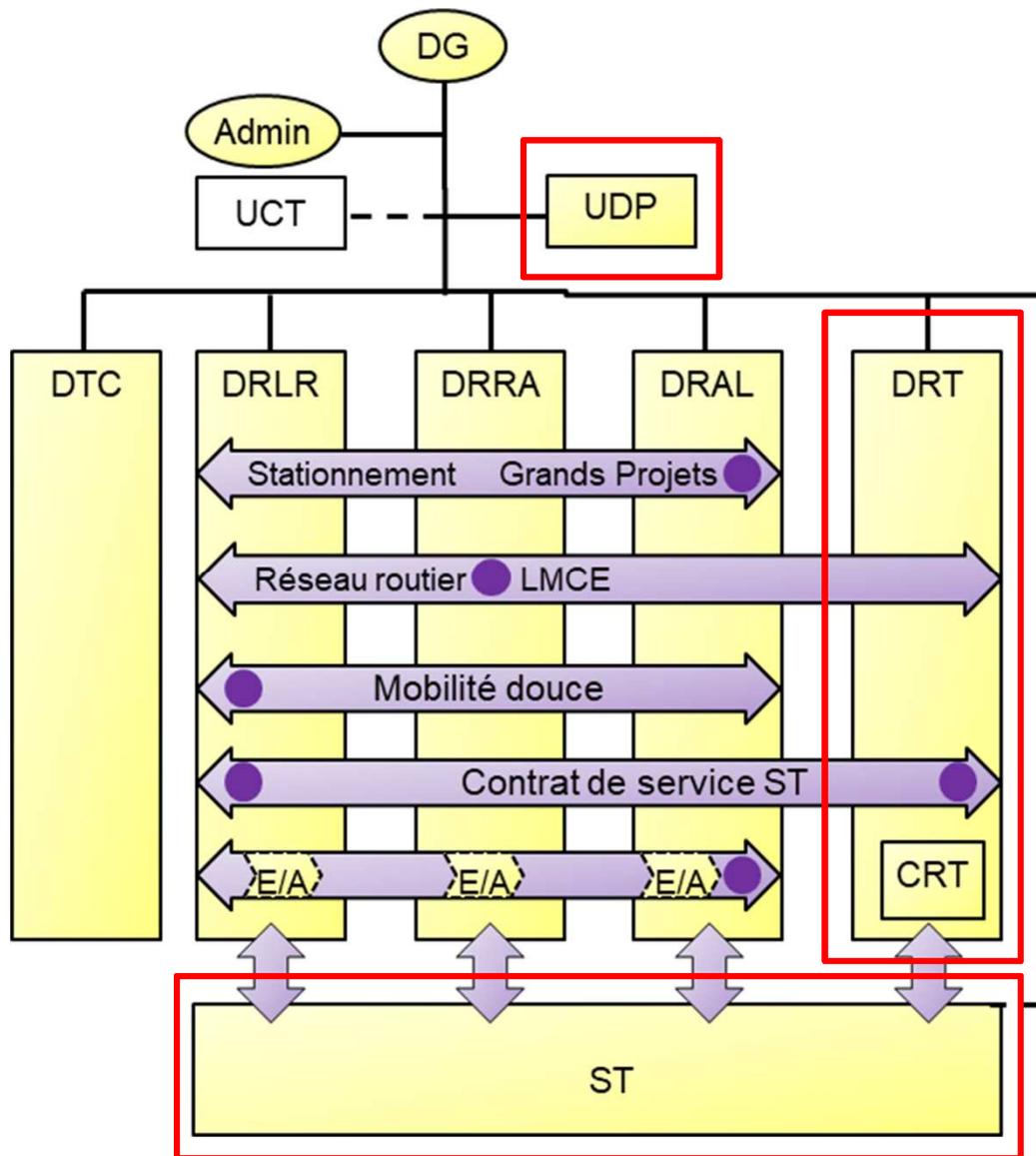
Mise en œuvre LMCE
+ nouvelle stratégie de régulation
< 2021/22

Extension réseau trams / BHNS
fin 2019 - fin 2024

Interface / extension Cornavin
2021-2031

Elargissement autoroute
fin 2023 > 2030

LA NOUVELLE ORGANISATION OCT



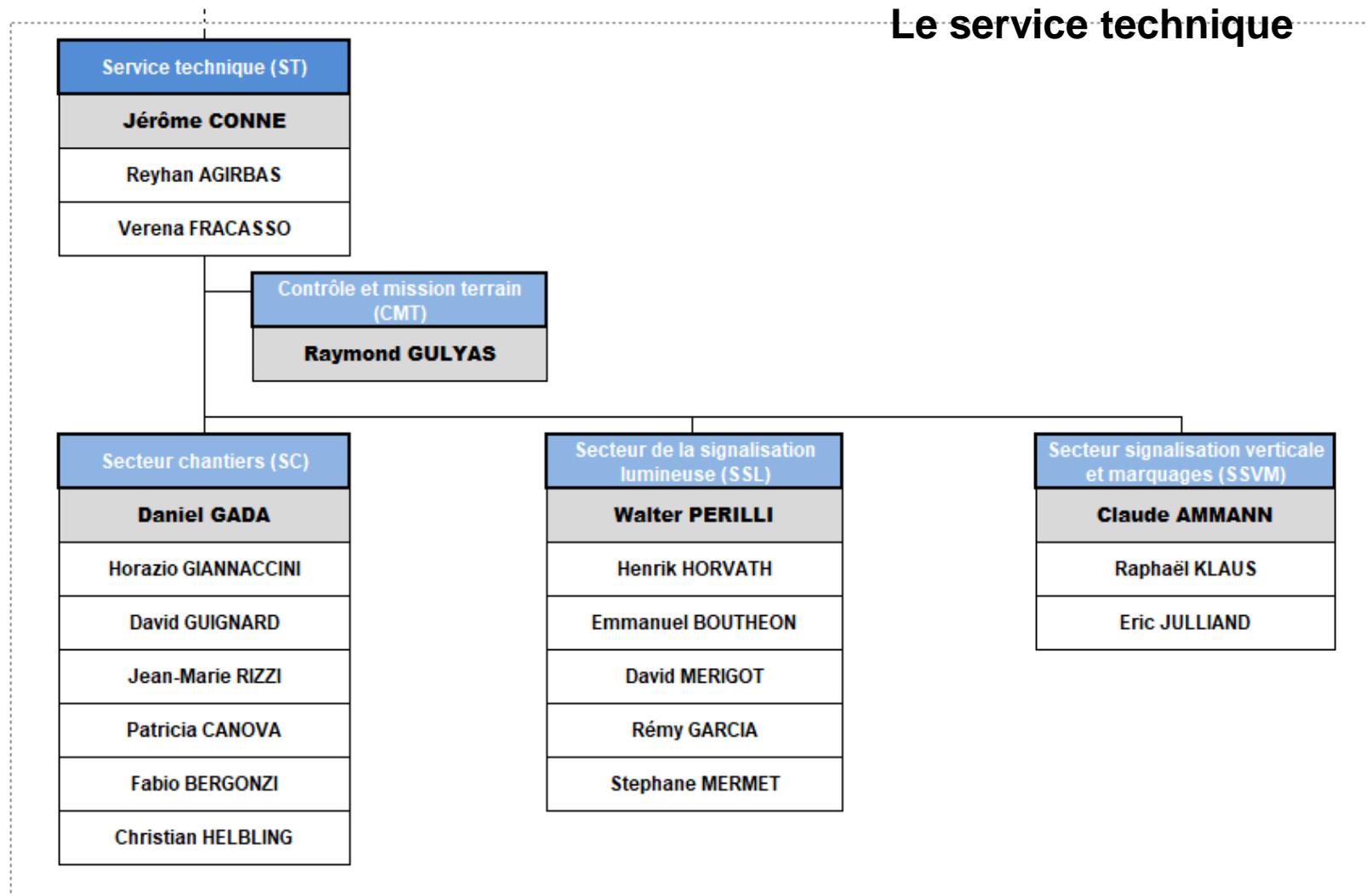
depuis le 5 avril 2019

3 nouvelles entités :

- service technique
- direction régulation du trafic
- unité développement prospective

LA NOUVELLE ORGANISATION OCT

Le service technique

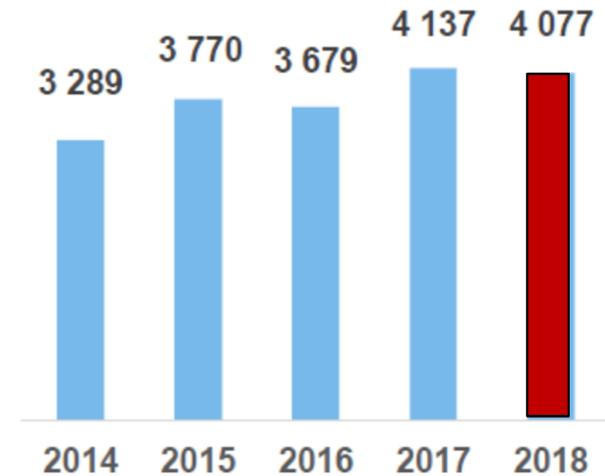


STATISTIQUES ACTIVITÉS OCT 2018

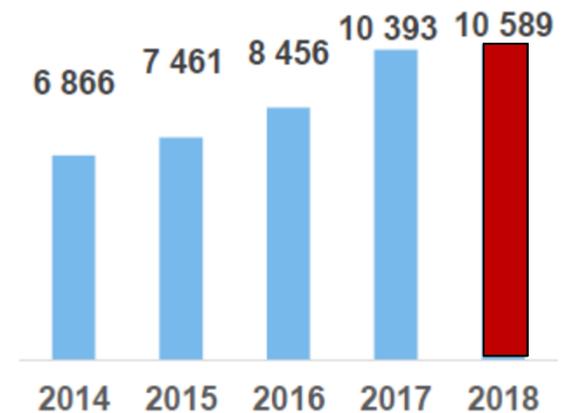
- > Près de **1'000 demandes d'adaptation du réseau routier** (aménagement, circulation, marquage) **+5% depuis 2015**
- > Près de **1'600 préavis sur des autorisations de construire** (domaines public et privé) **+37% depuis 2015**
- > Plus de **300 arrêtés de circulation** (hors chantiers) **+76% depuis 2015**

STATISTIQUES ACTIVITÉS OCT

> Plus de **4'000 chantiers** annoncés à l'OCT en 2018 +8% depuis 2015



> Plus de **10'000 directives** émises par l'OCT +42% depuis 2015



> Plus de **2'000 rendez-vous de chantier**

> Plus de **500 contrôles** d'application des directives



> LES PRÉAVIS DE L'OCT DANS LE CADRE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

LES TYPES DE PRÉAVIS/DÉCISIONS DE L'OCT

PRÉAVIS DE L'OCT

- APA
- DD / DR
- PLQ / PDQ / MZ / PDCOMM

DÉCISIONS DE L'OCT

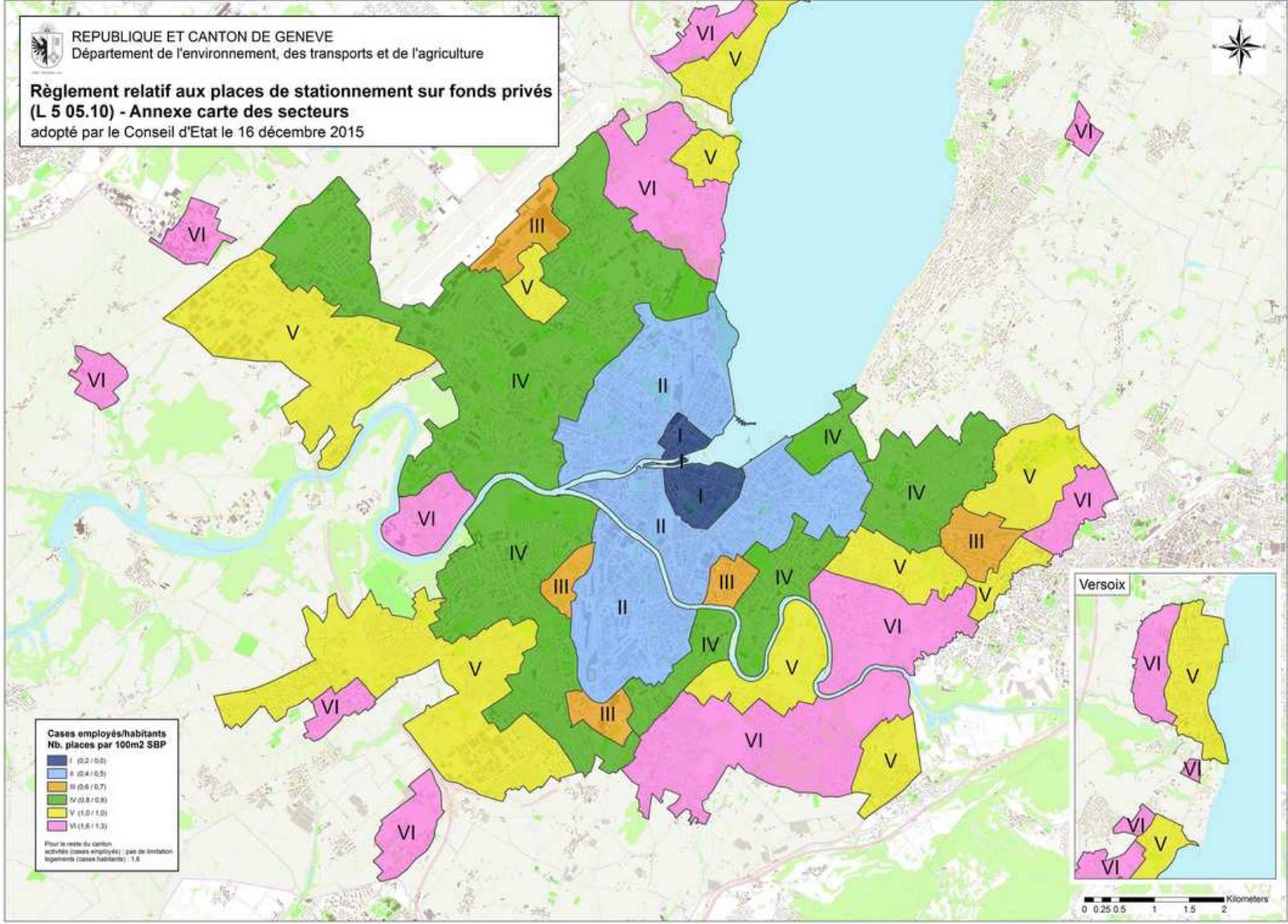
- Arrêté de circulation (permanent ou à l'essai)
- Préavis liant (règlementation de circulation liée à un aménagement)
- Directive de chantiers
- Plan de marquages

NB : le rôle particulier de l'OCT dans les dossiers OFT (essentiellement tramway)

OBJETS DES PRÉAVIS ÉMIS PAR L'OCT

- > **Gabarits routiers**
 - > **Fonctionnement** du réseau routier aux alentours du projet (capacités des carrefours, itinéraires cyclables, etc.)
 - > **Charges de trafic** (validation du calcul de génération de trafic, plans de charges)
 - > **Sécurité des aménagements** (rampes, largeurs de chaussée, visibilité)
 - > Respect des **normes de stationnement logement**
 - > Respect des **normes de stationnement activités**
- *ces éléments sont sensibles pour le requérant (et les riverains) du projet → grande responsabilité OCT en cas d'opposition et d'accidents...*


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés
(L 5 05.10) - Annexe carte des secteurs
 adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2015



LES PRÉAVISEURS DE L'OCT

Direction des transports collectifs (DTC)	Direction régionale Lac-Rhône (DRLR)	Direction régionale Rhône-Arve (DRRA)	Direction régionale Arve-Lac (DRAL)	Direction de la régulation du trafic (DRT)
Benoit PAVAGEAU	Thierry MESSAGEUR	Olivier CAUMEL	Gérard WIDMER	Jean-Luc BOURGET
Jacqueline LEU BUSSINK	Valerie BOSSY	Sonia MACHADO	Sandra PASQUIER	Morgana AGOSTA
Sonia BRENNENSTUHL	Hugo FLORENT	Cédric LABEY	Frédéric ORVAIN	Cyril BAUDIN
Emmanuelle DE BEAUFORT	Fabienne PERACINO-ROSTAN <i>mobilité douce</i>	Laurent MEIFFREN <i>réseau routier</i>	Julie THEODAS (dès 01.05.19) <i>stationnement</i>	Sofia THEODORIDOU
Céline JORAT	Séverine BRUN	Jonas RAETZO	Amélie MARTIN BARILLOT	Viktor BECK
Marion GUILLOT	Benoit LACAS	Patrick BOITOUZET	Julie GINGUENE	Carmelo DAMICO
Claire LE SAGE	Sandrine DALL'AGLIO	Adam DJEHICHE	François BORNICCHIA	David ARCIDIACONO
Nicolas SIMOND	José Angel GONZALEZ	Antoine GILLOT	Bernard TATTI	Franck PERAY
Rémi WURTZ	Florent POULIN	Kim PIERACCI (dès le 01.06.19)	Santiago ACHI <i>coordination E/A</i>	Minh-Hai PHAM
Suzanne LE BIHAN	Mathieu BERTHOUD	Oumaima BEN AMOR (dès le 01.06.19)	Raphaël SANTOUX	
Nilla FOSCHINI	Benoît ZEHFUS	Ingénieur (vacant)	Daniel Pierre DEVAUD	
Julien LAFARGUE	Jorge BARREIRA	Insp. circulation routière (vacant - a.i. Raymond GULYAS)		
Susana LIMAO (dès le 20.05.19)	Pierre PHILIPPARIE (dès le 01.06.19)	Insp. circulation routière (vacant)		

Plusieurs préaviseurs, en fonction du type de dossiers, du secteur de la région → besoin d'une connaissance fine des dossiers alentours

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS
DIRECTIONS RÉGIONALES :

■ DIRECTION RÉGIONALE LAC-RHÔNE
 Directeur Thierry Messager
 ■ DIRECTION RÉGIONALE RHÔNE-ARVE
 Directrice Sofia Theodoridou
 ■ DIRECTION RÉGIONALE ARVE-LAC
 Directeur Mathieu Bornhoude

DIRECTION RÉGIONALE LAC-RHÔNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS
4, chemin des Ollivettes
1213 Petit-Lancy
Adresse postale : case postale 271-1211 Genève 8

Tel : +41(0)22 548 78 00
Fax : +41(0)22 548 78 01
www.gd.tdtransport

FEVRIER 2015

DIRECTION RÉGIONALE ARVE-LAC
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

AVRIL 2015

DIRECTION RÉGIONALE RHÔNE-ARVE
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

MARS 2014

MISSION ET RESPONSABILITES

MISSION :
Les directions régionales (DR) sont au nombre de trois (Lac-Rhône, Rhône-Arve et Arve-Lac). Leur mission est d'assurer la planification locale, le gestion de la circulation (prise de décision, régulation et gestion des chantiers), de prioriser les projets d'aménagement et de conduire la mise en œuvre des plans directeurs. Les trois DR sont les interlocuteurs principaux des partenaires institutionnels (communes, organisations internationales, autres), entreprises, associations et des citoyens dans les régions concernées.

RESPONSABILITES :

- Conduire la planification directrice localisée
 - Établir des concepts multimodaux localisés en cohérence avec le concept multimodal cantonal établi par la Direction de la planification (DP) de la DGT.
 - Piloter le volet mobilité des Grands Projets (GP) et assurer la coordination des GP avec les autres services de l'Etat.
 - Établir les préavis pour les outils de planification locale (plans directeurs communaux, EIE, PDG, MZ, PLG, Grands projets privés).
 - Établir les préavis pour les demandes de renseignements et les demandes préalables.
 - Piloter les études localisées de systèmes de transport pour les transports publics (tram, trolley, bus) sous la supervision de la Direction des transports collectifs (DTC) de la DGT.
 - Dans le cadre du modèle multimodal transfrontalier, dont la mise à jour relève de la DR, réaliser des modifications "tamper" à usage interne ou pour répondre aux demandes des mandataires dans leurs études impliquant la DR.
- Examiner et statuer sur les demandes de modification du réseau routier
 - Répondre aux demandes ponctuelles des TPG sur les difficultés de progression des transports publics, le suivi global de ces mesures et de leur effet concomitant à la DTC.
 - Répondre aux demandes ponctuelles des taxis et autres associations professionnelles concernant la région et veiller à leur bon traitement.
- Élaborer les modalités de mise en œuvre
 - Élaborer, signer et publier les enquêtes publiques, arrêtés de circulation et mesures de placement liées à des mesures de circulation.
 - Établir et valider la programmation de la régulation, par signalisation lumineuse en lien avec la Direction de la signalisation et des marquages (DSM) de la DGT.
 - Établir les préavis des demandes en autorisations de construire sur domaines public et privé.
 - Établir et valider les projets de signalisation verticale.
 - Approuver les plans de marquages.
- Décider et contrôler des mesures de circulation des chantiers ou temporaires
 - Valider les dispositifs de circulation des chantiers en phase planification des grands chantiers.
 - Pour les grands chantiers nécessitant différentes phases de circulation, assurer le suivi de ces phases.
 - Décider et/ou valider des dispositifs de circulation liés aux chantiers.
 - Adapter la programmation de la régulation lumineuse en lien avec les chantiers.
 - Contrôler les mesures de circulation décidées.
 - Décider et/ou valider les mesures liées aux manifestations (> 7 jours).

5. Conduire les études d'infrastructures et d'organisation du trafic

- Mettre en œuvre les mesures localisées de la DP.
- Mettre en œuvre les mesures localisées de la planification directrice de la DTC liées au changement d'étape annuel.
- Élaborer et mettre en œuvre les projets de vitesse commerciale sur les tronçons décidés par la DTC.
- Piloter des études d'avant projet multimodal (infrastructures routières, aménagements, projets de transport collectif à procédure cantonale, études de circulation...) sur domaines public cantonal et communal.
- Valider les charges de trafic future en compte dans les études localisées.
- Valider les Projets d'aménagement visant à atteindre les objectifs de l'OPDut. Dans ce domaine, la validation des charges de trafic futures pour projet OPD est du ressort de la DG.

DIRECTION REGIONALE LAC-RHÔNE : COMPOSITION ET CONTACTS

T. MESSAGER Directeur	022 548 78 19	thierry.messager@etat.ge.ch
V. BOSSY Secrétaire	022 548 78 15	valerie.bossy@etat.ge.ch
S. BRUN Ingénieur	022 548 78 87	severine.brun@etat.ge.ch
H. HULHETH Ingénieur	022 548 78 45	hugo.hulheth@etat.ge.ch
J.-A. GONZALEZ Ingénieur	022 548 78 30	jose-angel.gonzalez@etat.ge.ch
B. LACAS Ingénieur	022 548 78 68	bruno.lacas@etat.ge.ch
S. LEJEUNE Ingénieur	022 548 78 99	sandrine.lejeune@etat.ge.ch
S. THEODORIDOU Ingénieur	022 548 78 04	sofia.theodoridou@etat.ge.ch
J. CONNE Responsable Technique	022 548 78 77	jerome.conne@etat.ge.ch
D. ARCADIACONO Technicien	022 548 78 82	david.arcadiacono@etat.ge.ch
D. GADA Technicien	022 548 78 74	daniel.gada@etat.ge.ch
D. QUIGNARD Technicien	022 548 78 85	david.quignard@etat.ge.ch
M. BERTHOUD Technicien	022 548 78 71	mathieu.berthoud@etat.ge.ch
M. PERSIN Technicien	022 548 78 93	marino.persin@etat.ge.ch
C. HEBBING Assistant Technicien	022 548 78 73	christian.hebbing@etat.ge.ch

LES FORMULAIRES LIÉS AUX PRÉAVIS



République et canton de Genève

Rechercher



[A votre service](#)

[Thèmes](#)

[Publications](#)

[Autorités](#)

[Accueil](#) [Construire et se loger](#) [Autorisations de construire](#)

Demander une autorisation de construire par procédure ordinaire

1. L'essentiel en bref

5. Documents et formulaires à joindre

2. Types d'autorisation

6. Je gère ma demande

3. Je prépare ma demande

7. Bases légales et directives

4. Je dépose ma demande au format papier

1. L'essentiel en bref

La plupart des travaux de démolition, de construction ou d'installation, d'agrandissement, de rénovation ou de changement d'affectation requièrent une autorisation de construire.

Selon la [Loi sur les constructions et les installations diverses \(LCI\)](#), une autorisation est nécessaire pour :

- élever en tout ou partie une construction ou une installation, notamment un bâtiment locatif, industriel ou agricole, une villa, un garage, un hangar, un poulailler, un mur, une clôture ou un portail ;
- modifier même partiellement le volume, l'architecture, la couleur, l'implantation, la distribution ou la destination d'une construction ou d'une installation ;
- démolir, supprimer ou rebâtir une construction ou une installation ;
- modifier la configuration du terrain ;
- aménager des voies de circulation, des places de parcage ou une issue sur la voie publique ;
- ouvrir un nouveau puits ;
- abattre un arbre d'une essence protégée.

Autorisations de construire

[Amiante, PCB, Plomb : travaux de rénovation ou de démolition](#)

[Analyser les restrictions et contraintes territoriales \(géoanalyse\)](#)

[Consulter l'administration avant le dépôt d'une demande d'autorisation de construire](#)

[Consulter une autorisation de construire](#)



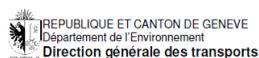
LES FORMULAIRES LIÉS AUX PRÉAVIS

Mobilité, accès et stationnement

N02 - Formulaire DGT - Impact sur le stationnement sur domaine public

N03 - Formulaire DGT - Ajout, modification ou suppression de places de stationnement sur domaine privé

N04 - Formulaire DGT - Création de logements et/ou d'activités – surélévation de bâtiments



Demande d'autorisation de construire Formulaire de requête DGT - N02 (v.7.2014)

Cadre réservé à l'administration :

Enregistrement	Date de dépôt : N° de dépôt :	N° d'enregistrement :
----------------	----------------------------------	--------------------------

N02 Impact sur le stationnement sur domaine public Indiquer le nombre de places de stationnement

	avant	après	Compensation proposée
Horodateur 30'			
Horodateur 60'			
Zone bleue			
Livraisons			
Handicapé			
2 roues			
Parking public			
total			



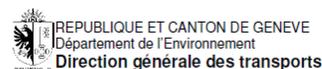
Demande d'autorisation de construire Formulaire de requête DGT - N03 (v.7.2014)

Cadre réservé à l'administration :

Enregistrement	Date de dépôt : N° de dépôt :	N° d'enregistrement :
----------------	----------------------------------	--------------------------

N03 Ajout, modification ou suppression de places de stationnement s Indiquer le nombre de places de stationnement

	avant	après
activités		
habitants		
handicapés		
livraisons, dépose-minute		
visiteurs		
2 roues motorisés (intérieur)		
2 roues motorisés (extérieur)		
2 roues non motorisés (intérieur)		
2 roues non motorisés (extérieur)		
total		



Demande d'autorisation de construire Formulaire de requête DGT - N04 (v.7.2014)

Cadre réservé à l'administration :

Enregistrement	Date de dépôt : N° de dépôt :	N° d'enregistrement :
----------------	----------------------------------	--------------------------

N04 Création de logements et/ou d'activités – surélévation de bâtiments

Indiquer le nombre de places de stationnement en application du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) L 5.05 10

Logements

	Logement collectif subventionné (LUP)	Logement collectif non-subventionné	villas
	nb de places	nb de places	nb de places
habitants			
handicapés			
visiteurs			
2 roues motorisés (intérieur)			
2 roues motorisés (extérieur)			
2 roues non motorisés (intérieur)			
2 roues non motorisés (extérieur)			
total			

LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES PRÉAVIS

	2016				2017
	T1	T2	T3	T4	T1
Dossiers APA	75	70	88	79	60
Préavis dans les délais (5 j.)	65	61	77	62	49
%	87%	91%	90%	82%	86%

sources : OAC, mai 2017

	2016				2017
	T1	T2	T3	T4	T1
Dossiers DD, DP, M	177	162	212	161	212
Préavis dans les délais (30 j.)	141	112	158	103	155
%	80%	69%	75%	64%	73%

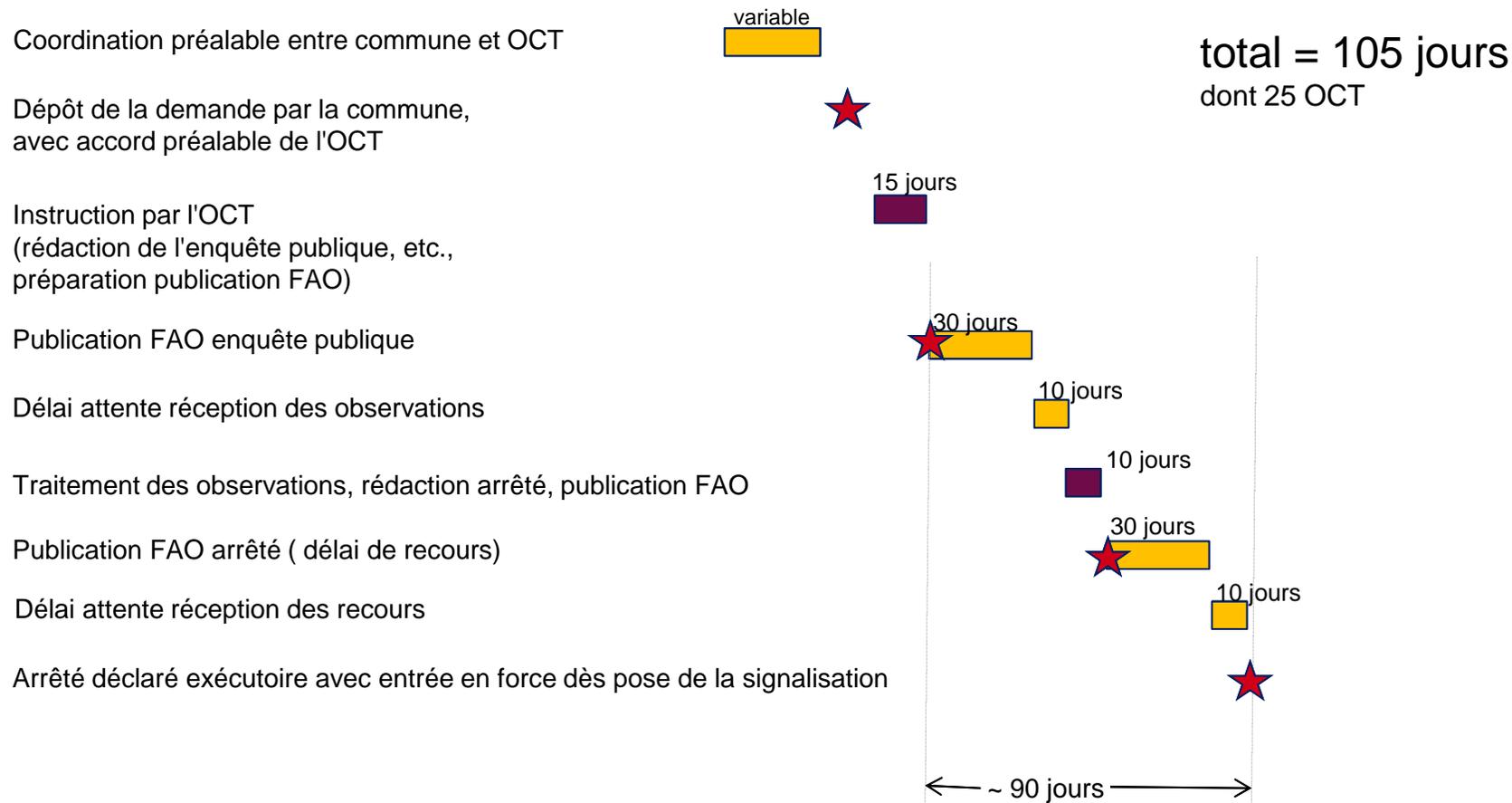
sources : OAC, mai 2017

LE POURQUOI DES ÉVENTUELS DÉLAIS DÉPASSÉS #1

- > **Le requérant préfère avoir un préavis positif** → "négociation" en amont pour recevoir des explications complémentaires
- > **Besoin d'avoir des négociations politiques ou avec les associations sur le dossier avant de rendre le préavis** (le préavis peut être transmis en cas de procédure)
- > **Préavis liant nécessitant une enquête publique en cas de réglementation de circulation**

LE POURQUOI DES ÉVENTUELS DÉLAIS DÉPASSÉS #2

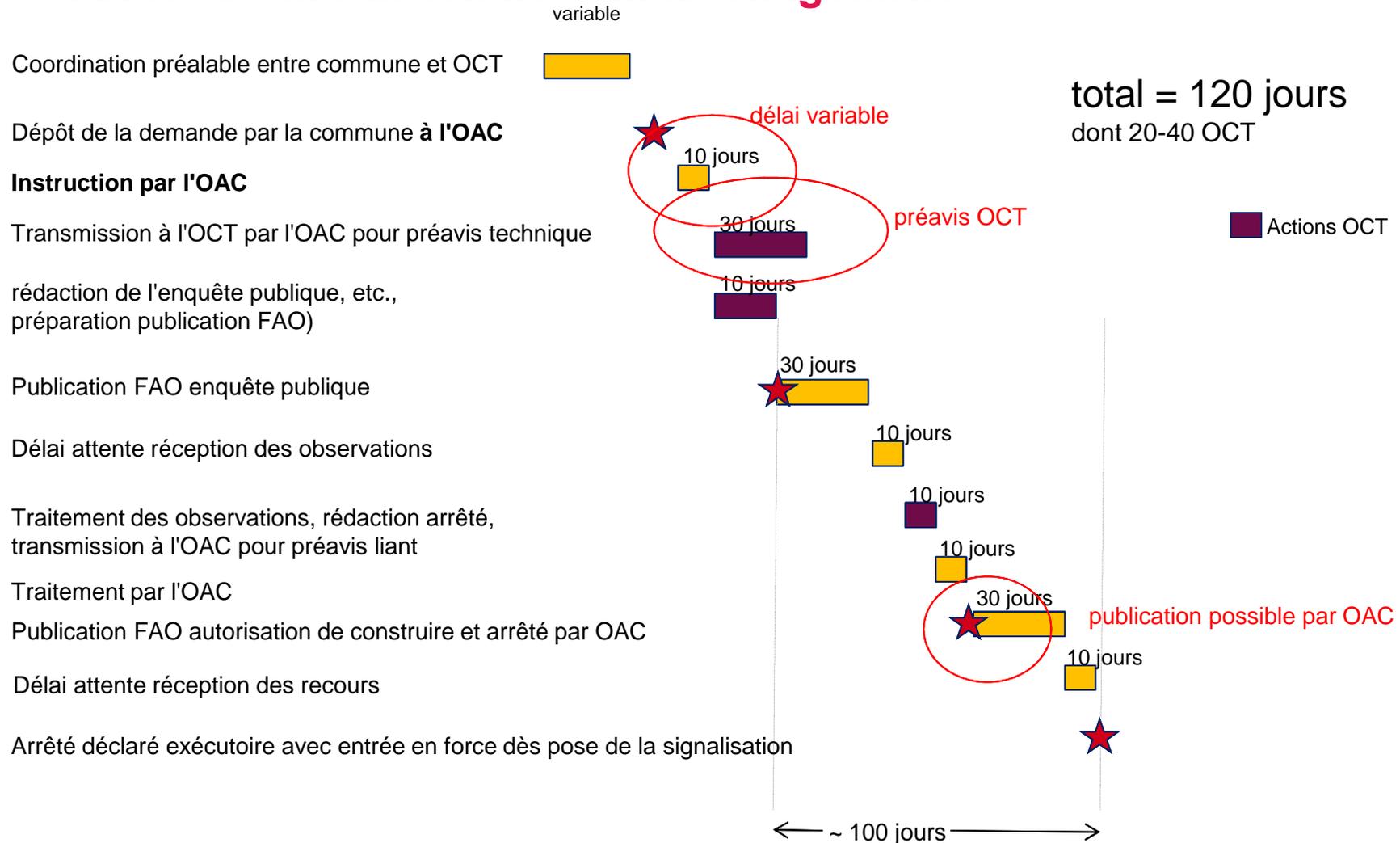
> Arrêté de circulation simple



■ Actions OCT

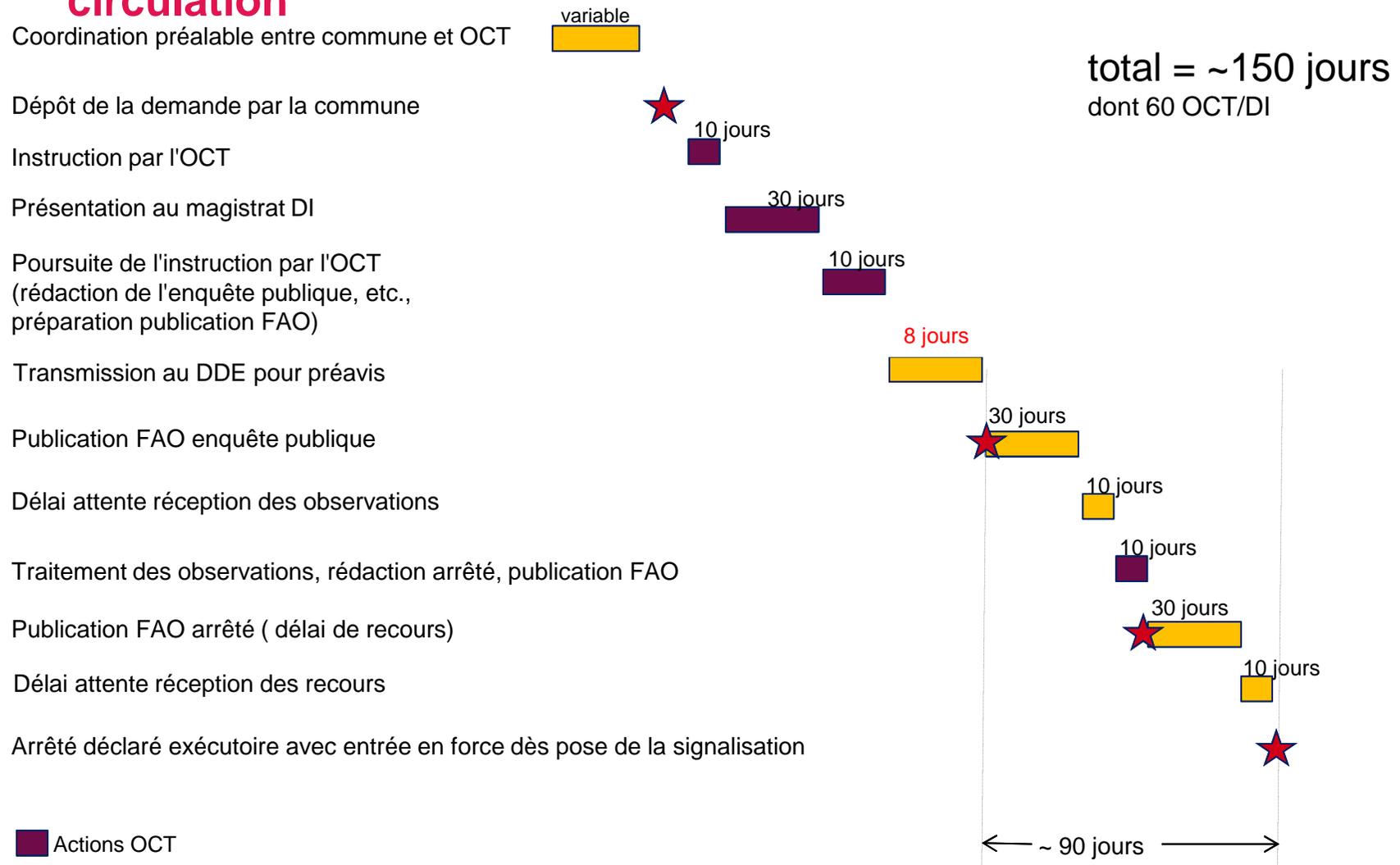
LE POURQUOI DES ÉVENTUELS DÉLAIS DÉPASSÉS #2

> Arrêté de circulation lié à un aménagement



LE POURQUOI DES ÉVENTUELS DÉLAIS DÉPASSÉS #3

> Arrêté de circulation complexe avec restriction importante de circulation



COMMENT FAIRE MIEUX ?

- Éviter les surcharges de travail, ne pas attendre la fin du délai pour ouvrir le dossier → recrutement de ressources
- dématérialisation des APA / DD
- Mieux anticiper le flux avec l'OAC, avec les requérants
- nombreux contacts en amont du dépôt de la DD par les architectes pour adapter le projet → très chronophage pour les collaborateurs OCT → se limiter à préaviser les DD sans donner de conseils ?
- ne pas remettre en cause le RPSFP pour le nombre de places ?



> LES ACTIONS DE L'OCT SUR LES CHANTIERS

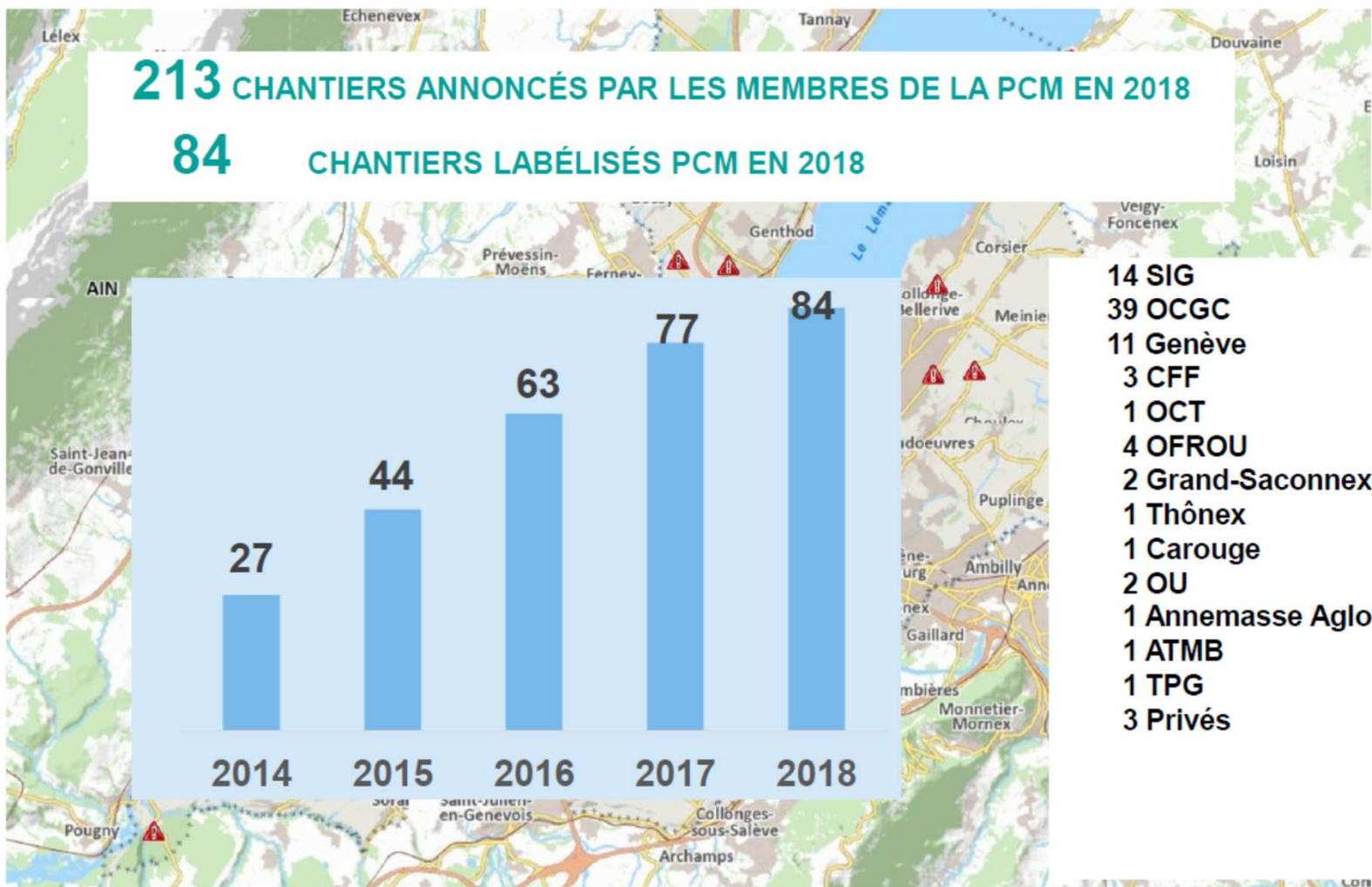
***LES RENDEZ-VOUS DE POLICE POUR DÉFINIR LES
DIRECTIVES CIRCULATION CHANTIERS***

LA GESTION DES CHANTIERS À L'OCT

LA PLATE-FORME CHANTIERS MOBILITÉ (PCM)

- > Instituée par le Conseil d'Etat le 13 avril 2011
- > Membres de la PCM = les principaux maîtres d'ouvrage et acteurs
 - OCT, OCGC SI, OFROU, Ville de Genève, TPG
- > Pour répondre au mieux à la coordination des **chantiers à fort impact mobilité**, les missions de la PCM sont :
 - **Anticiper** les chantiers à forts impacts sur la mobilité
 - **Coordonner** les chantiers et les mesures visant à minimiser les perturbations en matière de mobilité
 - **Informer** de façon adaptée et anticipée les usagers
- > Tout chantier à fort impact, même d'un maître d'ouvrage non membre de la pcm, est traité selon les mêmes règles.

LES CHANTIERS PCM 2018



Pour les 3993 autres chantiers à Genève en 2018 ...



L'APPLICATION CHANTIERS

Nouveau chantier - Création

La DGT n'accorde plus de RDV qu'à titre exceptionnel, par conséquent, pour assurer la meilleure qualité des directives, nous vous prions de formuler vos demandes très précisément.

Requérant

Requérant: [input]
Entreprise, firme, etc.: [input] Type requérant: [input]
Nom: [input] Prénom: [input]
Adresse et numéro: [input]
NPA: [input] Localité: [input]
Téléphone: [input] Mobile: [input]
Email: [input]

Personne responsable du chantier

Titre: [input]
Nom: [input]
Téléphone: [input] Email: [input]

Informations complémentaires

Matre d'ouvrage: [input] N° de chantier PCM: [input]
N° d'autorisation: [input]

Coordonnées des travaux

Veuillez positionner votre chantier sur la carte

1. Situez votre chantier par une recherche ou en zoomant
2. Cliquez une fois sur l'outil pour le sélectionner
3. Puis cliquez une fois sur la carte pour positionner votre chantier
4. Sélectionner l'adresse de référence adéquate (ou un tronçon de route)

Carte

Localiser une adresse, une rue ou un quartier [input] Carte de situation [input]
Rue/Chemin: [input] Choix de la voie: [input]
Adresse: [input] Entrez quelques lettres du nom: [input]
Quartier: [input]

Carte principale [input] Positionner le chantier [input]

Pour l'entreprise, la **porte d'entrée** pour annoncer un chantier afin d'obtenir les directives circulation

Pour les autres acteurs, une **base de données** avec tous les éléments liés au chantier

Tous les chant/soum - Recherche

Rechercher [input] Annuler [input]

Chantiers - Soumissions

Numéro	Adresse complète	Entreprise, cm Chantier/ct	Statut	Date début	Durée	Date fin	Responsable	A Co	
1	#1471	Route de Vernier 98.121.	Abd Bonaldi	Chantier	Attribuer un enou.	21.11.2018	2	23.11.2018	Non
2	#1472	Route de Jussy 71.1226.	Bureau Trafic.	Soumission	Attribuer un enou.	02.04.2019	729	31.03.2021	Non
3	#1473	Rue René-Louis-PACHA.	PETIT Levoque.	Chantier	Attribuer un enou.	18.11.2018	1	18.11.2018	Non
4	#1474	Rue du Mont-Blanc 20.1.	Matbich.ch	Chantier	Attribuer un enou.	09.11.2018	1	10.11.2018	Non
5	#1475	Rue des Terreaux-du-Ta.	UP SA	Chantier	Attribuer un enou.	23.11.2018	1	24.11.2018	Non
6	#1476	Clos-Belmont 6.1208 Ge.	Jonas Baugw.	Chantier	Attribuer un enou.	14.01.2019	3	17.01.2019	Non
7	#1477	Route des Favards 39.12.	SIG	Chantier	Attribuer un enou.	19.11.2018	1	13.11.2018	Non
8	#1478	Route de Saint-Julien 11.	MAILLÉ SA	Chantier	Attribuer un enou.	01.12.2018	1	02.12.2018	Non
9	#1479	Route de Lausanne 284.	ZS Ingénieurs.	Soumission	Décloder si RDV D.	24.04.2017	720	23.03.2019	Gede Daniel
10	#10764	Chemin de la Cartouche.	FIASIO SA ...	Chantier	Décloder si RDV D.	24.09.2018	1	25.09.2018	Coccolaglia ...
11	#10959	Route Antoine-MARTIN 3.	RAMPINI CON.	Chantier	Décloder si RDV D.	15.10.2018	2	17.10.2018	Coccolaglia ...
12	#11094	Place du Nordou 1.122.	COLAS Genève.	Chantier	Décloder si RDV D.	02.12.2018	1	03.12.2018	Coccolaglia ...
13	#11358	Rue de Chanoy,1233 B.	Jacquet SA	Chantier	Décloder si RDV D.	14.11.2018	3	17.11.2018	Coccolaglia ...
14	#1371	Chemin des Bachelères S.	SIMOND F. SA	Chantier	Décloder si RDV D.	12.11.2018	2	14.11.2018	Coccolaglia ...
15	#1392	Avenue VIBERT 27,1227.	Service de l'u.	Chantier	Décloder si RDV D.	12.11.2018	3	15.11.2018	Coccolaglia ...

NB annonces (sans les différents filtres de la liste) : 2692

Carte [input]

L'application chantiers est obsolète du point de vue technologique.

→ **nécessite une refonte complète par l'OCSIN**

→ **~10 mois de développement-mise en place**

→ **disponible à partir de décembre 2019**

→ **intégration des modules PCM également, mais en 2020**

Entrée de la demande dans l'application



Secrétariat
chantier



Service
technique

Collaborateur
1

Collaborateur
2

Collaborateur
n

Traitement de la demande par le technicien responsable du secteur



Analyse en terme de complexité et d'impact sur la sécurité et la mobilité

Chantier complexe quant à son impact sur le domaine public, nécessitant la présence et des décisions de multiples acteurs concernés

Chantier simple sans impact

Avec rendez-vous OCT

Sans rendez-vous OCT

!!! Plus l'annonce est précise et complète, plus efficace peut être le traitement

Sans rendez-vous OCT

Le technicien responsable du secteur transmet les directives via le portail informatique



Le responsable des travaux doit prendre connaissance des directives et les transmettre à son chef d'équipe. Il est également responsable de les faire appliquer.

Une rendez-vous sur site sans la présence OCT est éventuellement organisé par et avec les autres services concernés.



Services de l'Etat



Communes propriétaires du fond



Maîtres d'œuvre



Architectes, entreprises de la construction, du génie civil

!!!! Confirmer le début du chantier sur l'application

Avec rendez-vous OCT

Le secrétariat chantier
fixe un rendez-vous
sur site...



...avec
les services
concernés.



Services
de l'Etat



Communes
Propriétaires
du fond



Transports
publics



Maîtres
d'œuvre



Architectes,
entreprises de
la construction,
du génie civil

Rendez-vous sur site

Prise de connaissance des exigences techniques de chacun



Analyse de la situation avec les autres services de l'OCT



Analyse de la situation et planification avec les autres services OCT

Planification, centralisation des documents et établissement des documents légaux



Transmission des directives et autres documents légaux, interventions des services techniques concernés



Directives



Arrêtés de circulation

Le responsable des travaux doit prendre connaissance des directives, des arrêtés de circulation et les transmettre à son chef d'équipe. Il est également responsable de les faire appliquer.



Signalisation lumineuse, éclairage public, surveillants de réseau

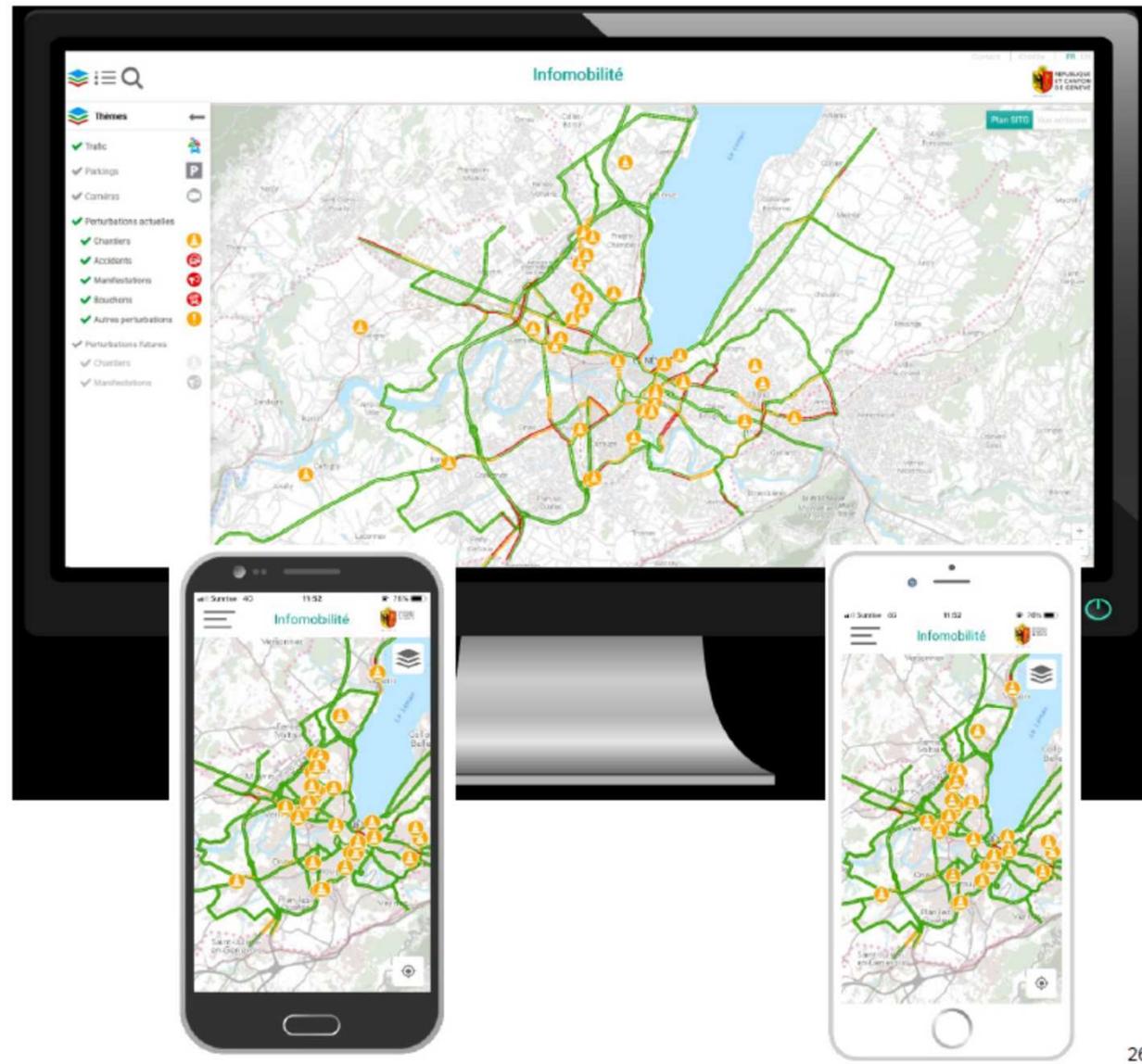
!!!! Confirmer le début du chantier sur l'application

> NOUVEAU SITE WEB / APPLICATIONS MOBILES

- Fiabilité des données grâce aux données Tom-Tom
- Technologie responsive
- Calcul du temps de parcours fluide / bouchon
- Données en temps réel
- Place disponibles dans les parkings publics
- Présentation du site: <https://ge.ch/terinfomobilite/>

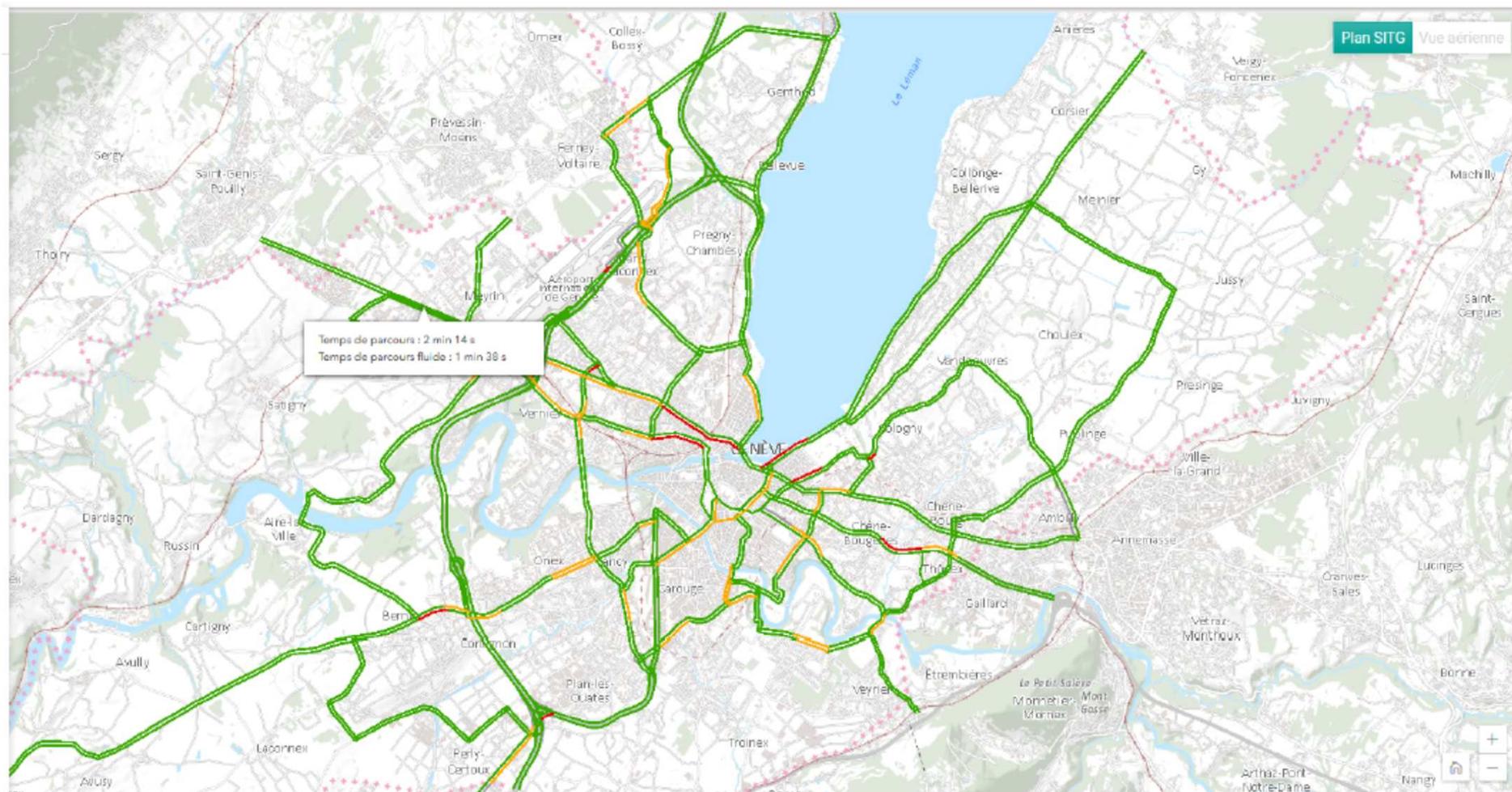


3 APPLICATIONS



26/04/

DES TEMPS DE PARCOURS PLUS FIABLES



DES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL

Infomobilité

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENÈVE

Plan SITG | Vue aérienne

Thèmes

- Trafic
- Parkings
- Caméras
- Perturbations actuelles
 - Chantiers
 - Accidents
 - Manifestations
 - Bouchons
 - Autres perturbations
- Perturbations futures
 - Chantiers
 - Manifestations

Chantier : Route de Chancy (Etat de Genève)

Période : Du 11.03.2019 01:00 au 20.10.2019 02:00

Description : Abaissement de la vitesse à 50 km/h. Carrefours Chancy-Paris, Chancy-Borbas et Chancy-Pré-Marais modifiés, suivre les indications. Itinéraires piétons et cyclables modifiés, déviations.

Info chantier : Visualiser la fiche

ROUTE DE CHANCY
PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE TRAMWAY N°14 JUSQU'À BERREX-VAILLY
ETAPE 1 : DES LE 15 JUIN 2019 - DURÉE 6 MOIS

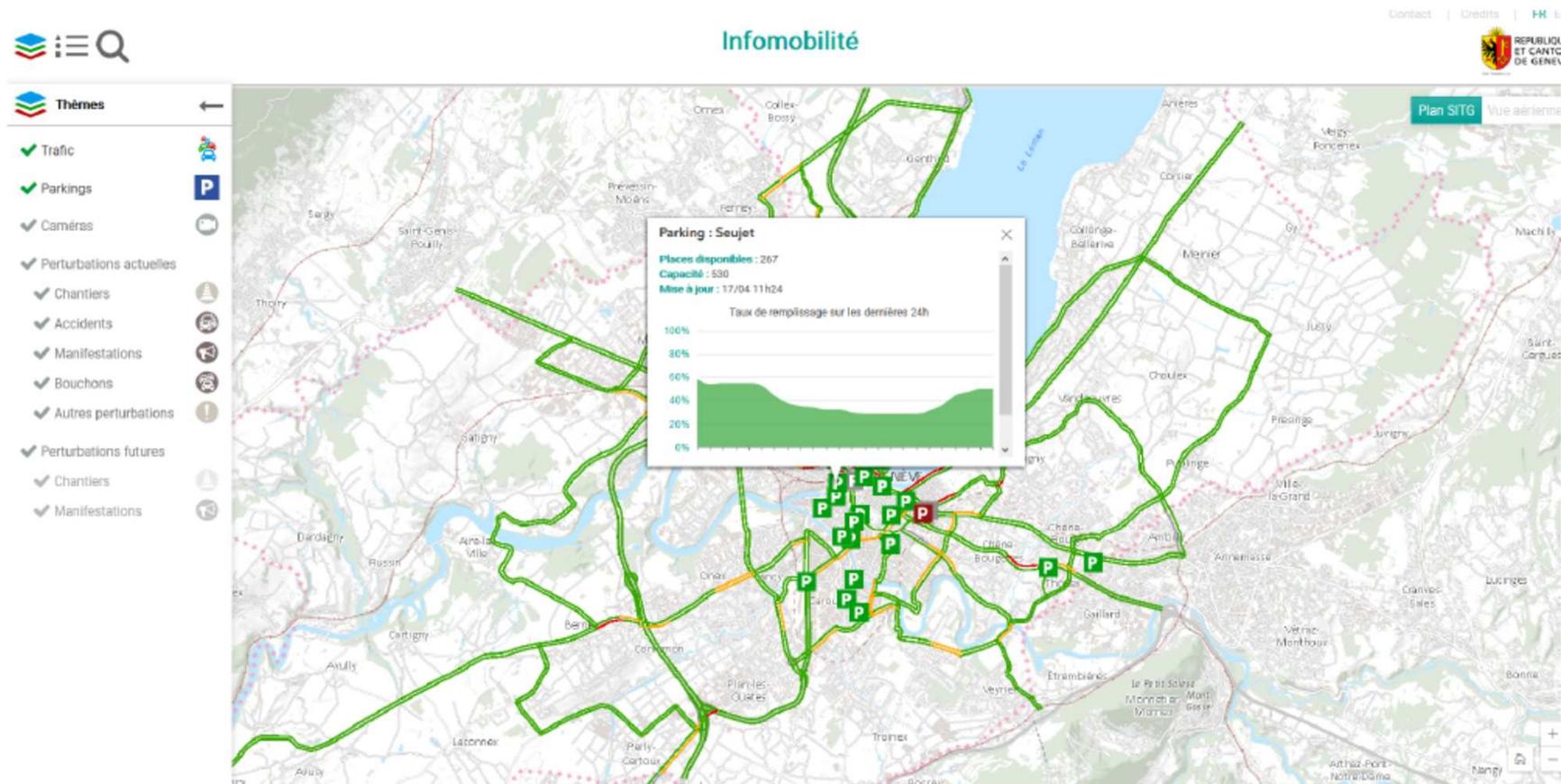
GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE

INFO MOBILITE
Rue de la Gare 11
1201 Genève
02 91 54 87 00
info@ge-transport.ch

POSEZ-VOUS VOS QUESTIONS !
02 91 54 87 00
ge-transport@ge-transport.ch
info@ge-transport.ch

LA DISPONIBILITÉ DES PARKINGS PUBLICS

> PARKINGS



Des questions? Appelez-nous !

GE-TRANSPORTS à votre service

 **+41 22 546 87 00**

 [ge-transports](#)  [ge_transports](#)  ge-transports@etat.ge.ch





> *MERCI DE VOTRE ATTENTION*

> *DES QUESTIONS ?*